# **APPEL À CANDIDATURES**

## PRIX DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POUR LE CHERCHEUR INNOVANT

## TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du Prix
2. Critères d’Éligibilité
3. Modalités de Participation et Dépôt des Candidatures
4. Procédure de Candidature – Édition 2026
5. Processus de Sélection
6. Calendrier Officiel
7. Engagements des Candidats
8. Contact et Informations
9. Annexes

## 1. PRÉSENTATION DU PRIX

**Préambule :** Le Prix du Président de la République pour le Chercheur Innovant est une distinction nationale destinée à encourager et récompenser les chercheurs et étudiants algériens pour leurs travaux de recherche et d’innovation, reconnus pour leur originalité, leur impact scientifique, économique, sociétal, et leur potentiel de valorisation. Institué par le décret présidentiel n° 24-297 du 20 Rabie al-Aouel 1446 correspondant au 24 septembre 2024, ce prix témoigne de l’engagement du Président de la République en faveur de l’innovation et de l’excellence scientifique.

Dans un contexte où la valorisation des compétences scientifiques nationales est essentielle au développement socio-économique du pays, cette distinction vise à stimuler la recherche novatrice à fort impact et à renforcer les liens entre la recherche académique et les secteurs industriels et socio-économiques.

Ce prix s’adresse aux enseignants-chercheurs, chercheurs permanents, enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires, ainsi qu’aux étudiants, encourageant la production de recherches susceptibles de contribuer à la diversification économique, au développement durable, et à la prospérité nationale.

Le prix sera attribué pour sa deuxième édition (2026) le 16 avril 2026, Journée nationale du savoir, la date officielle pour la remise des distinctions.

**Objectifs :**

Le **Prix du Président de la République pour le Chercheur Innovant**  vise à :

* Encourager l’excellence scientifique et l’innovation.
* Favoriser le transfert technologique vers les secteurs économiques.
* Soutenir des projets contribuant au développement durable et à la diversification économique de l’Algérie.

**Catégories et Récompenses**

Le prix est décerné dans deux catégories :

**A. Enseignants-Chercheurs, Chercheurs Permanents et Hospitalo-Universitaires :**

* **1er Prix** : 5.000.000 DA
* **2e Prix** : 3.000.000 DA
* **3e Prix** : 2.000.000 DA

**B. Étudiants (Doctorat, Master, Ingénieur d’État) :**

* **1er Prix** : 5.000.000 DA
* **2e Prix** : 3.000.000 DA
* **3e Prix** : 2.000.000 DA

**Thématiques**

Les projets doivent s’inscrire dans l’une des thématiques suivantes :

* Sciences et Technologies (IA, nanotechnologies, robotique, énergies renouvelables, etc.).
* Santé et Sciences Biomédicales (biotechnologies, neurosciences, pharmacologie, etc.).
* Environnement et Développement Durable (gestion des ressources, économie circulaire, etc.).
* Sciences Humaines et Sociales (innovation pédagogique, dynamiques économiques, etc.).
* Paix et Sécurité (cybersécurité, technologies de défense, etc.).
* Sécurité Alimentaire et Hydrique (production agricole, qualité des produits alimentaires, etc.).

## 2. CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ

* **Nationalité et Résidence** : Les candidats doivent être de nationalité algérienne. Les chercheurs résidant à l’étranger peuvent participer si leurs travaux ont un impact direct sur l’Algérie.
* **Affiliation** : Les candidatures doivent être soumises par un établissement d’enseignement supérieur ou un centre de recherche.
* **Projets** : Un candidat ne peut soumettre qu’un seul projet. Les lauréats précédents ne peuvent candidater à nouveau avant trois ans.
* **Langue** : Le dossier de candidature doit être rédigé en **arabe, français ou anglais** (une seule langue par dossier).

## 3. MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Dépôt des Candidatures**

Les dossiers doivent être déposés exclusivement via la **plateforme officielle du prix**.

**Documents Requis**

1. **Formulaire de candidature** complété en ligne.
2. **Résumé du projet** (10 pages maximum) incluant :
   * Contexte et objectifs.
   * Méthodologie et résultats.
   * Impact scientifique, économique et sociétal
   * Maturité technologique (TRL)
3. **Rapport de valorisation** (5 pages maximum) avec annexes :
   * Publications scientifiques, brevets, prototypes, contrats d’industrialisation.
4. **CV du candidat ou de l’équipe**.
5. **Attestation d’affiliation, d’authenticité et de contribution** signée par l’établissement de rattachement.
6. **Vidéo de présentation** (5 minutes maximum) :
   * Format: MP4 ou AVI.
   * Contenu : Présentation claire du projet, sa maturité et de ses impacts.

**Éléments Facultatifs (pour départager les exæquo)**

* Analyse de l’impact économique et industriel (5 pages maximum).
* Plan de mise sur le marché et perspectives de développement (5 pages maximum).

# **4. PROCÉDURE DE CANDIDATURE – ÉDITION 2026**

## A. Candidats résidant en Algérie

Le dépôt des candidatures pour l’édition 2026 s’effectue exclusivement via la plateforme **PROGRES** du Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

### **A1. Création ou utilisation du compte PROGRES**

Chaque candidat doit :

- Posséder un compte actif sur la plateforme PROGRES ;

- Accéder à l’espace dédié « *Prix du Président de la République pour le Chercheur Innovant* » ;

- Renseigner toutes les informations demandées.

### **A2. Dépôt du dossier sur la plateforme**

Le candidat doit déposer l’intégralité des documents exigés dans l’appel, notamment :

- Formulaire en ligne rempli ;

- Résumé du projet ;

- Rapport de valorisation ;

- CV ;

- Vidéo de présentation.

### **A3. Document essentiel : Attestation d’Affiliation, d’Authenticité et de Contribution**

Ce document, obligatoire pour toute candidature, doit :

- Être signé par le chef de l’établissement ; -

Être signé par tous les membres du projet ;

- Mentionner le pourcentage d’implication de chaque participant ;

- Attester l’affiliation institutionnelle, l’authenticité des travaux et la réalité des contributions.

### **A4. Validation par le chef d’établissement**

Après le dépôt par le candidat :

- Le chef de l’établissement consulte le dossier sur PROGRES ;

- Il vérifie la conformité des informations et documents ;

- Il valide électroniquement la candidature dans l’intervalle fixé par le calendrier officiel.

Aucune candidature ne sera considérée sans cette validation institutionnelle.

## B. Candidats résidant à l’étranger

Un dispositif spécifique est mis en place pour les chercheurs algériens établis à l’étranger.

### **B1. Création du compte PROGRES**

Les candidats doivent envoyer une demande comprenant :

- Le nom et le prénom ;

- L’intitulé du projet ;

- L’accord ou attestation de rattachement de l’établissement étranger ;

- Une copie du passeport algérien et numéro téléphone.

La demande est adressée à l’email suivant : **A.pair@dgrsdt.dz**

Un compte PROGRES leur sera créé, leur permettant de déposer leur dossier.

### **B2. Dépôt du dossier**

Une fois le compte activé, le candidat suit la même procédure que les candidats résidant en Algérie.

### **B3. Projets impliquant des chercheurs en Algérie**

Si un projet réunit des candidats basés en Algérie et à l’étranger :

- Si le chef du projet est basé en Algérie, la validation est assurée par le chef de l’établissement algérien (la procédure normale);

- Si le chef du projet réside à l’étranger, l’Attestation d’Affiliation, d’Authenticité et de Réalisation doit être signée et validée par le chef de l’établissement étranger. La validation du projet est assuré, à titre exceptionnel, par le Jury du Prix;

## 5. PROCESSUS DE SÉLECTION

**Étape 1 : Vérification administrative**

* + Validation de la conformité des dossiers.

**Étape 2 : Évaluation technique et scientifique**

* + Analyse par le jury selon les critères suivants :
    - Originalité et innovation.
    - Impact scientifique, économique et sociétal.
    - Potentiel de valorisation industrielle.
    - Protection de la propriété intellectuelle.
    - Maturité technologique.

**Étape 3 : Délibération finale**

* + Sélection des lauréats par le jury.

**Étape 4 : Cérémonie de remise des prix**

Annonce publique des lauréats et remise des récompenses

## 6. CALENDRIER OFFICIEL

* **Lancement de l’appel** : 16 octobre 2025
* **Ouverture de la plateforme** : 16 novembre 2025
* **Clôture des candidatures** : 16 janvier 2026 à 23h59
* **Validation des candidatures par les chefs d’’établissements**: 17 au 26 Janvier 2026
* **Fin de l’évaluation** : 16 mars 2026
* **Annonce des lauréats** : 16 avril 2026

## 7. ENGAGEMENTS DES CANDIDATS

* Respecter les règles de confidentialité et d’éthique définies dans le cahier des charges.
* Garantir l’authenticité des informations fournies.
* Accepter les décisions du jury, qui sont souveraines et sans appel.

## 8. CONTACT ET INFORMATIONS

* **Email** : Adresse email à insérer
* **Site officiel (linkedIn, ResearcherID, Google Scholar, etc...)** : Lien à insérer
* **Support technique** : Email/Numéro de support à insérer

## 9. ANNEXES

Attestation d’Affiliation, d’Authenticité et de Contribution